

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Condé-sur-Ifs sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
27.04.2023

publiée le 15.05.2023

Nombre de conseillers :

En exercice	39
Présents	27
Titulaires	26
Suppléants	1
Pouvoirs	8
Votants	35

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Richard MARTIN), Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alain BOHEME et Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Nathaly MONROCQ

Délibération n° 2023 / 79

Objet : ASSAINISSEMENT – Convention de gestion du système d'assainissement entre la CDC Val ès dunes et la CU Caen la mer relative au traitement des effluents de la commune de Banneville-la-Campagne à la station d'épuration de Sannerville

Le lotissement « Le ru de Banneville » est raccordé au réseau d'assainissement de la communauté urbaine de Caen la mer et l'épuration des eaux usées est assurée par la station de Sannerville. Il convient d'établir une convention afin d'établir les modalités de traitement de ces effluents.

Le rattrapage pour les années 2020, 2021 et 2022 s'élève à 6 578,71 € HT. A compter du 1^{er} janvier 2023, le tarif sera de 0,9371 € HT le m³.

Il est précisé que le nouveau lotissement souffre déjà d'eaux parasites dans le réseau. Leurs origines ne sont pas encore connues car il n'y a pas de contrôles de conformité de réalisés. Il faudra bientôt mettre en place des contrôles systématiques lors des constructions, à la charge des pétitionnaires, car ce genre de problèmes est en train de se multiplier dans les lotissements les plus récents.

M. le Président ajoute que Caen la mer a également confirmé que le raccordement de Saint-Pair et du hameau du Château à Banneville ne sera pas possible sur leur réseau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide la passation de la convention de gestion du système d'assainissement avec la Communauté urbaine Caen la mer pour le traitement des effluents de la commune de Banneville-la-Campagne à la station d'épuration de Sannerville ;
↳ Autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Nathaly MONROCQ



Pour le Président,
et par délégation,
la Vice-présidente,
Marie-Françoise ISABEL

